

**NOTA 2** : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile de Normandie

---

[1] **Rappels particuliers** :

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)).*

*En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org), en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*

# RALLYE NATIONAL DE BEUZEVILLE - HONFLEUR

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	<b>Lundi 24/10/2022</b> à 23h59	Cachet de la Poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire	<b>Samedi 29/10/2022</b> de 09h00 à 19h00 <b>Dimanche 30/10/2022</b> de 09h00 à 19h00 <b>Vendredi 04/11/2022</b> de 09h00 à 19h00	Brasserie « Le XV » 60 rue Constant Fouché 27210 Beuzeville
Dates et heures des reconnaissances	<b>Samedi 29/10/2022</b> de 09h00 à 19h00 <b>Dimanche 30/10/2022</b> de 09h00 à 19h00 <b>Vendredi 04/11/2022</b> de 09h00 à 19h00	
Direct / Listes / Classements		<a href="http://www.rallygt.net/rnrm2022/">http://www.rallygt.net/rnrm2022/</a>
Vérifications administratives	<b>Vendredi 04/11/2022</b> de 17h30 à 20h30 <b>Samedi 05/11/2022</b> de 07h30 à 08h00	Garage LV Autos 27 ZAC de la Carrellerie 27210 Beuzeville
Vérifications techniques	<b>Vendredi 04/11/2022</b> de 17h45 à 21h00 <b>Samedi 05/11/2022</b> de 07h45 à 08h15	Place de la République 27210 Beuzeville
Heure de mise en place du parc de départ	<b>Vendredi 04/11/2022</b> à 17h30	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	<b>Vendredi 04/11/2022</b> à 19h30	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
Tableau d'affichage physique	<b>Samedi 05/11/2022</b>	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrement	<b>Samedi 05/11/2022</b> à 09h00	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
Publication des équipages admis au départ	<b>Samedi 05/11/2022</b> à 08h45	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Publication des heures et ordres de départ	<b>Samedi 05/11/2022</b> à 08h45	<i>Voir tableau d'affichage physique</i>
[ETAPE 1] Départ	<b>Samedi 05/11/2022</b> à 11h15	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville

[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	<b>Samedi 05/11/2022</b> 30min après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Arrivée	<b>Samedi 05/11/2022</b> à partir de 18h18	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
[ETAPE 2] Publication des heures et ordres de départ	<b>Samedi 05/11/2022</b> à partir de 20h30	Voir tableau d'affichage physique
Tableau d'affichage physique	<b>Dimanche 06/11/2022</b>	Podium du Parc Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
[ETAPE 2] Départ	<b>Dimanche 06/11/2022</b> à 09h15	Communauté de communes av 46 Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
[ETAPE 2] Publication des résultats partiels	<b>Dimanche 06/11/2022</b> 30min après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 2] Arrivée	<b>Dimanche 06/11/2022</b> à partir de 14h12	Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
Vérifications finales		Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	<b>Dimanche 06/11/2022</b> dès que possible	Voir tableau d'affichage physique
Vérifications finales	<b>Dimanche 06/11/2022</b> dès publication des résultats	Parking Quai Gallien 14600 Honfleur

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le 6<sup>ème</sup> Rallye National de Beuzeville-Honfleur en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

### Organisateur technique

Nom : **Ecurie Saint-Héliér**

Adresse : **Espace Champion – 297 rue Louis Pasteur à Beuzeville 27210**



**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Annick LARUE..... Licence n°19109
	Sylvain CHAMPROBERT..... Licence n°18483
Directeur de Course	Jean-Claude LEFORESTIER..... Licence n°1756
<b>Directeur de Course délégué au Rallye 2</b>	<b>Jacques LE GALL..... Licence n°9383</b>
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Lucien VARANGLE..... Licence n°36384

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Jean-Michel GUEGAN..... Licence n°8072
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Thierry MOREL ..... Licence n°4906
Directeurs de Course voitures d'encadrement	Philippe MARTIN ..... Licence n°2787
Directeur de Course délégué aux Parcs	Jean-Pierre LACROIX ..... Licence n°3474
Commissaire Technique responsable	Michel CARTERON..... Licence n°8442
<b>Commissaire Technique adjoint Rallye 2</b>	Chantal LEBEL..... Licence n°54921
Commissaires Techniques adjoints	Didier DENIS ..... Licence n°132362
Médecin chef	Jean-Michel DESSE ..... Licence n°5538
Chargés des relations avec les concurrents	<b>Francis BALLENGHEIN ..... Licence n°5641</b>
Juge de faits	Claude OLLIVIER ..... Licence n°16353
Chargé des relations avec la presse	William BLOT ..... Licence n°236179
Chronométreurs	Denis PETERS.....
	Claude CHRISTEL ..... Licence n°9367
	Myriam MAWDSLEY ..... Licence n°11115
	Francis LEVAVASSEUR ..... Licence n°5849
	Gaylord BESNARD ..... Licence n°202152
	Laurent HENNEBOIS..... Licence n°205961
	Arnaud LEBAILLIF ..... Licence n°3346
	Joachim MAWDSLEY ..... Licence n°15063
	Jennifer LACHEVRE..... Licence n°194351
	Raphael VOISIN ..... Licence n°211834
	Guy VALLOT.....
	Laurent HAUGUEL.....

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 6<sup>ème</sup> Rallye National de Beuzeville-Honfleur compte pour :

- ..... Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 3
- ..... Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2022

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des engagés sera régulièrement mise à jour sur le site [www.ecuriesainthelier.fr](http://www.ecuriesainthelier.fr)

De même, les convocations pour les vérifications administratives seront également publiées sur le site [www.ecuriesainthelier.fr](http://www.ecuriesainthelier.fr)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 6<sup>ème</sup> Rallye National de Beuzeville-Honfleur doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le **Lundi 24 Octobre 2022 à 23h59**.

RallyGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS	Contact : <i>Raphael Voisin</i> Mail : <a href="mailto:rvoisin@rallygt.fr">rvoisin@rallygt.fr</a> Téléphone : 06.51.77.62.54
--	--

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve régionale est inférieur à 50, la liste des concurrents au rallye national sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 120 équipages au total (épreuve nationale et épreuve régionale).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 495 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 980 € (x 2)

Une remise de 45,00€ sera effectuée, par membre de l'Ecurie Saint-Héliér (liste des membres arrêtée au 01/10/2022), participant au 6<sup>ème</sup> Rallye National de Beuzeville-Honfleur 2022.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue des vérifications.

Tout forfait doit être déclaré par écrit, soit par courrier envoyé à l'adresse figurant à l'article 3.1.5P soit par courrier électronique à l'adresse-mail figurant à l'article 3.1.5P.

Tout concurrent forfait avant le 01/10/2022 23h59, sera intégralement remboursé.

Entre cette date et le début des vérifications administratives, une retenue de 40% sera appliquée.

A partir des vérifications administratives, l'engagement sera acquis à l'organisateur.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera uniquement autorisée ..... Zone Artisanale  
..... 46<sup>ème</sup> Avenue Royal Marine Commando  
..... Beuzeville 27210

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 6<sup>ème</sup> Rallye National de Beuzeville-Honfleur représente un parcours de 296,970 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 121,070 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ..... ES 1 / 3 / 5 d'une longueur de 14,230 km
- ..... ES 2 / 4 / 6 d'une longueur de 13,100 km
- ..... ES 7 / 9 d'une longueur de 11,070 km
- ..... ES 8 / 10 d'une longueur de 8,470 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « PROGRAMME – HORAIRES ».

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Les primes seront distribuées suivant le tableau ci-après :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
Général	500 €	300 €	200 €	150 €
Classe jusqu'à 3 partants	200 €			
Classe jusqu'à 4 partants	400 €			
Classe jusqu'à 10 partants	400 €	215 €		
Classe au-delà de 10 partants	400 €	215 €	150 €	
Féminine (pilote et copilote féminines) Jusqu'à 2 partants	200 €			
Féminine (pilote et copilote féminines) Au-delà de 2 partants	200 €	100 €		

Une coupe sera remise au vainqueur du scratch, pour le challenge « Denis Delahaye ».

Une coupe sera remise aux quatre premiers du scratch, et à chaque équipage recevant une prime.

Les coupes seront remises au podium d'arrivée, les primes, la semaine suivante par voie postale.

ETAPE 1 – SAMEDI 05 NOVEMBRE 2022					
SECTION 1 (horaire du 1 <sup>er</sup> national)					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME / ENTREE ASSISTANCE	0,260			11h15
CH 0A	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	11h45
CH 1	AVANT ES 1	16,200		00h25	12h10
	<b>ES 1</b>		<b>14,230</b>	<b>00h03</b>	<b>12h13</b>
CH 2	AVANT ES 2	13,600		00h35	12h48
	<b>ES 2</b>		<b>13,100</b>	<b>00h03</b>	<b>12h51</b>
CH 2A	ENTREE REGROUPEMENT	5,800		00h25	13h16
SECTION 2 (horaire du 1 <sup>er</sup> national)					
CH 2B	SORTIE REGROUPEMENT / ENTREE ASSISTANCE	0,260		00h30	13h46
CH 2C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	14h16
CH 3	AVANT ES 3	16,200		00h25	14h41
	<b>ES 3</b>		<b>14,230</b>	<b>00h03</b>	<b>14h44</b>
CH 4	AVANT ES 4	13,600		00h35	15h19
	<b>ES 4</b>		<b>13,100</b>	<b>00h03</b>	<b>15h22</b>
CH 4A	ENTREE REGROUPEMENT	5,800		00h25	15h47
SECTION 3 (horaire du 1 <sup>er</sup> national)					
CH 4B	SORTIE REGROUPEMENT / ENTREE ASSISTANCE	0,260		00h30	16h17
CH 4C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	16h47
CH 5	AVANT ES 5	16,200		00h25	17h12
	<b>ES 5</b>		<b>14,230</b>	<b>00h03</b>	<b>17h15</b>
CH 6	AVANT ES 6	13,600		00h35	17h50
	<b>ES 6</b>		<b>13,100</b>	<b>00h03</b>	<b>17h53</b>
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FIN D'ETAPE	5,800		00h25	18h18
ETAPE 2 – DIMANCHE 06 NOVEMBRE 2022					
SECTION 4					
CH 6B	SORTIE DE PARC FERME / ENTREE ASSISTANCE	0,260			09h15
CH 6C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	09h45
CH 7	AVANT ES 7	5,100		00h10	09h55
	<b>ES 7</b>		<b>11,070</b>	<b>00h03</b>	<b>09h58</b>
CH 8	AVANT ES 8	8,300		00h30	10h28
	<b>ES 8</b>		<b>8,470</b>	<b>00h03</b>	<b>10h31</b>
CH 8A	ENTREE REGROUPEMENT	11,100		00h30	11h01
SECTION 5					
CH 8B	SORTIE REGROUPEMENT			01h00	12h01
CH 8C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	19,060		00h25	12h26
CH 8D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	12h56
CH 9	AVANT ES 9	5,100		00h10	13h06
	<b>ES 9</b>		<b>11,070</b>	<b>00h03</b>	<b>13h09</b>
CH 10	AVANT ES 10	8,300		00h30	13h39
	<b>Es 10</b>		<b>8,470</b>	<b>00h03</b>	<b>13h42</b>
CH 10A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	11,100		00h30	14h12

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A et CH10A

